

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 31 juillet 2020.

Avis spécial : Le prochain bulletin de Mise à jour sur la COVID-19 paraîtra le 14 août 2020. La publication régulière du bulletin reprendra ensuite le 11 septembre 2020.

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

À l'échelle mondiale : Le 29 juillet 2020, plus 17 millions de personnes avaient été infectées dans le monde, avec une augmentation d'environ 12 % des nouveaux cas par semaine, une croissance constante depuis plusieurs semaines.

Il n'y a pas eu de diminution du taux mondial global, malgré les progrès enregistrés dans bien des pays. La recrudescence des cas dans des zones auparavant stables aux États-Unis et l'accroissement de la prévalence des foyers d'écllosion font contrepois à toute amélioration de la situation à l'échelle mondiale.

Les États-Unis sont le pays qui connaît la plus forte augmentation totale de nouveaux cas dans le monde, suivis par le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud et la Russie. La plupart des pays européens et le Canada affichent une très faible hausse des nouveaux cas. Il faut cependant noter deux exceptions, qui sont associées à l'accroissement des déplacements en Europe, soit l'Espagne et la Belgique, où certaines collectivités précises nouvellement touchées ont dû être replacées en confinement.

En Australie et au Japon, il continue à y avoir de plus en plus de foyers de transmission communautaire, et Hong Kong fait maintenant partie des zones chaudes.

Il est important de surveiller l'évolution de la pandémie dans le monde parce qu'elle affecte directement les importations et les exportations de fournitures médicales.

Canada : Le nombre total de cas au Canada s'élève actuellement à 115 000, dont les 3 500 qui se sont ajoutés cette semaine. Cela représente une augmentation d'environ 2 % par semaine, qui s'explique par nouveaux foyers d'infection dans différentes provinces. Autres éléments importants à souligner :

- **Provinces :** Au cours de la dernière période de deux semaines, le Canada a affiché quelque 6 400 nouveaux cas, soit un peu plus que les 4 000 de la période antérieure de deux semaines. Bien que le nombre de nouveaux cas quotidiens en Ontario soit demeuré sous la barre des 130 ces derniers jours, il y a des foyers d'éclosion dans l'Ouest, ce qui a entraîné une hausse des cas de COVID-19.

La situation en Alberta s'est considérablement aggravée ces deux dernières semaines, en raison surtout de foyers d'éclosion. Il y a eu des nouveaux cas au Manitoba associés à des collectivités précises, tandis que l'augmentation globale des nouveaux cas pour la Saskatchewan et la Colombie-Britannique reste similaire.

Les foyers d'éclosion font partie du renversement général de la tendance des nouveaux cas au Canada et sont principalement liés à des personnes parties ou venues d'une autre région, au nombre accru de rassemblements dans des maisons et à la réouverture des salles intérieures dans les bars et les restaurants.

Le Canada s'approche de deux périodes de risque, soit les longues fins de semaine d'août et de septembre. Il est à craindre que ces dates entraînent un pic de croissance des nouveaux cas, comme cela s'est produit après les longues fins de semaine de mai et de juillet. Il faut généralement six semaines après un point de risque pour en voir l'incidence dans toute son ampleur et pour que la santé publique puisse conclure que le foyer est résolu.

- **Taux de résultats positifs :** Un indicateur de la propagation communautaire est le taux de résultats positifs par rapport à tous les tests administrés. En Ontario, par exemple, au plus fort de la crise, le taux de résultats positifs se situait entre 2 % et 3 % sur plus de 20 000 tests par jour. Actuellement, le taux de résultats positifs est négligeable (soit un taux bien inférieur à 1 sur 200 ou encore moins) et est une indication que, comme dans le reste du pays, il n'y a en ce moment pas de transmission communautaire. Pour le Canada dans son ensemble, le taux global de résultats positifs demeure faible et les deux tiers des personnes déclarées positives ont maintenant moins de 40 ans. Les nouveaux foyers sont directement liés à des rassemblements à l'intérieur et au non-respect des règles de distanciation.

- **Taux de mortalité :** Il y a eu de nouveaux décès dans bien des provinces cette semaine. Le taux de mortalité pour toutes les infections a légèrement diminué au cours des deux dernières semaines pour s'établir à 7,8 % parce que ce sont surtout les jeunes qui sont infectés. Les nouveaux décès représentaient moins de 1 % du total des cas de la semaine précédente et ont encore diminué au cours des sept derniers jours pour atteindre 0,4 %, ce qui correspond à la tendance générale à la baisse des hospitalisations et du nombre de personnes gravement malades.

États-Unis : Aux États-Unis, le nombre total cas a augmenté de plus de 27 % au cours des deux dernières semaines et dépasse les 4,5 millions d'infections et le nombre de décès s'établit à plus de 150 000. Globalement, cette semaine, le pourcentage de nouveaux cas a augmenté dans 30 États, est resté stable dans 20 États et a diminué dans seulement quatre régions (Arizona, îles Vierges américaines, Utah et Vermont). En conséquence, les taux de nouveaux cas stagnent à un niveau alarmant de 60 000 nouvelles infections par jour, soit le double du taux observé à la mi-avril. Il est important de continuer de surveiller la situation parce que les États-Unis sont notre plus grand partenaire commercial. Les chaînes d'approvisionnement du Canada sont directement affectées par les problèmes qui surviennent aux États-Unis.

Milieus de la santé publique et ce à quoi il faut s'attendre :

Changements des stratégies de réaction : En plus de réagir rapidement aux foyers d'éclosion, l'Agence de la santé publique du Canada et les autorités de la santé des quatre coins du Canada poursuivent la planification de mesures telles que l'établissement de listes de priorités pour l'accès à un vaccin et sa distribution. Le fait d'intervenir rapidement dans les foyers d'éclosion permet de mieux lutter contre la pandémie au lieu d'essayer d'éliminer le virus complètement par l'imposition de restrictions élargies. Dans la foulée des efforts mis en place contre le virus, bien des régions ont rendu le port d'un masque obligatoire dans les lieux publics. Des messages sont ciblés sur les personnes de 30 à 40 ans en raison de l'augmentation du nombre de cas parmi ce groupe d'âge.

Réserves d'ÉPI : Le gouvernement du Canada continue ses efforts d'approvisionnement en équipement de protection individuelle (ÉPI) en prévision de l'automne. D'autres pays font de même, ce qui fait augmenter la demande et les prix. L'approvisionnement en ÉPI et les livraisons continuent d'être difficiles. De plus en plus de secteurs s'adaptent à la conjoncture et planifient pour les mois à venir soit en achetant de l'ÉPI pour la première fois, soit en révisant à la hausse leurs besoins en ÉPI, ce qui intensifie la concurrence pour obtenir ce matériel et limite les stocks qu'il est possible d'acheter.

Voie de l'avenir : Un médicament, des tests et la vaccination semblent constituer notre seule porte de sortie de la pandémie. Il y a plus de 200 vaccins en cours de développement, dont plusieurs en sont rendus aux premiers essais cliniques.

Deux compagnies américaines qui travaillent chacune à un vaccin différent ont obtenu l'autorisation cette semaine de passer à des essais cliniques élargis portant sur plus de 30 000 personnes. Bien que cela soit une bonne nouvelle, il reste encore à mener des essais cliniques pour en évaluer l'innocuité et l'efficacité, ce qui signifie qu'il est peu probable qu'un vaccin soit prêt avant 2021. D'autres informations sur les vaccins se trouvent ci-dessous.

En dernier lieu, Santé Canada a récemment autorisé l'utilisation du *remdésivir* pour le traitement de patients hospitalisés qui ont de graves symptômes de la COVID-19. Le *remdésivir* est le seul médicament qui s'est avéré capable de réduire la gravité des symptômes et la durée moyenne d'hospitalisation, la faisant passer de 15 à 11 jours. Pour de plus amples informations sur ce médicament, consultez l'[avis de Santé Canada](#) du 28 juillet 2020.

Usure de la pandémie : leçons pour la profession dentaire

Jusqu'à présent, les bonnes pratiques de prévention des infections ont permis d'éviter toute transmission de la COVID-19 liée à des patients dans les cabinets dentaires. Cependant, des cabinets ont déclaré qu'il y avait eu des cas de transmission d'un membre du personnel à un autre (deux cas aux États-Unis et un en Australie). La profession dentaire peut en tirer des leçons :

1. Il faut vérifier et continuer à respecter les pratiques de distanciation dans les cabinets; faites attention au relâchement qui s'installera après un certain temps.
2. Il faut inviter à la prudence en ce qui concerne les voyages et les sorties dans les bars et restaurants.
3. En général, les cas d'éclosion et de transmission parmi le personnel de la santé ont été associés jusqu'à maintenant aux aires communes, telles que les salles à manger ou les salles de toilette¹, ce qui continue d'être un motif d'inquiétude. Il est important de rappeler aux membres du personnel du cabinet les conseils suivants :
 - Il ne faut pas baisser pas la garde.
 - Le personnel doit porter un masque en tout temps au cabinet. Vu la difficulté d'assurer l'approvisionnement de tous les masques de qualité médicale, un masque personnel en tissu qui est lavé tous les jours constitue une bonne solution de rechange quand le personnel n'effectue pas de tâches cliniques, est en pause, ou entre ou sort du cabinet.
 - Il faut respecter la distanciation dans les coins repas, les zones de stérilisation et les autres aires communes pour éviter la propagation du virus.
 - Il faut continuer à prendre toutes les précautions nécessaires, y compris désinfecter les surfaces des aires communes, tels les comptoirs, les poignées de porte, les robinets, les évier et les toilettes.
 - Il faut se laver les mains souvent.
4. Il faut maintenir des efforts de dépistage assidus de la COVID-19 quand un patient prend un rendez-vous et quand il se présente au cabinet.

5. Les cabinets dentaires dans les régions qui connaissent des foyers d'écllosion doivent redoubler de prudence. Ces foyers peuvent être associés à un établissement en particulier dans leur région, comme un hôpital, une usine de transformation, un bar, un restaurant ou un grand rassemblement familial en particulier. Les cabinets doivent en tenir compte dans leurs efforts de dépistage de la COVID-19 pour aider à réduire les risques de propagation de l'infection.

À venir bientôt! Série d'affiches pour les cabinets dentaires : La vigilance est de mise en tout temps! À la recommandation du Groupe de travail sur la reprise des activités et pour rappeler aux équipes dentaires de ne pas baisser la garde, l'ADC travaille à une série de trois affiches pour les cabinets dentaires et à des suggestions de points à discuter en petites réunions d'équipe. Ces affiches visent à rappeler au personnel de faire preuve d'autant de vigilance à l'extérieur de la salle de traitement qu'à l'intérieur.

Ce matériel, en français et en anglais, sera bientôt offert aux associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC, qui pourront le distribuer à leurs dentistes comme bon leur semble.

¹ Cette information se fonde sur les rapports de cas de l'Ontario et du Québec, en particulier dans les centres de soins de longue durée et les hôpitaux. Dans ces milieux, les protocoles ne stipulaient pas qu'un masque devait être porté en tout temps et les cas de transmission de l'infection de la COVID-19 d'un membre du personnel à un autre étaient courants selon les données de recherche des contacts et de suivi. Les premiers rapports de Chine corroborent ce constat.

Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

Mise à jour : Prolongement de la Subvention salariale d'urgence du Canada jusqu'à la fin de 2020 : Le mardi 28 juillet 2020, le projet de loi C-20, *Loi concernant des mesures supplémentaires liées à la COVID-19*, a reçu la sanction royale et a été promulgué. Cette mesure législative prolonge la Subvention salariale d'urgence du Canada jusqu'à la fin de 2020 et rend les entreprises admissibles à cette aide.

La version remaniée de la Subvention salariale d'urgence du Canada comprend deux volets :

- **Subvention de base :** Les nouveaux changements rendent le programme accessible aux employeurs ayant eu une perte de revenu de moins de 30 % et permettront à tous les employeurs admissibles de toucher une subvention de base à réduction graduelle. Cette mesure aidera les employeurs accusant une perte de revenu inférieure à 30 % à maintenir leurs employés en poste ou à les réembaucher, tout en s'assurant que ceux qui ont déjà bénéficié de ce programme puissent y demeurer admissibles, même si leurs revenus rebondissent et qu'ils ne satisfont plus au seuil d'une baisse de revenu de 30 %.
- **Subvention complémentaire :** Les employeurs les plus durement touchés par la pandémie seront aussi admissibles à une subvention complémentaire de 25 %. Les employeurs qui ont connu une baisse de revenu moyen sur trois mois de plus de 50 % seront admissibles à cette mesure.

La nouvelle Subvention salariale d'urgence du Canada assure aussi aux employeurs ayant déjà pris des décisions d'affaires pour juillet et août que leur taux de subvention ne sera pas inférieur à ce que les règles antérieures prévoyaient.

L'ADC s'affaire actuellement à élaborer des conseils de haut niveau au sujet du programme remanié. Vu la spécificité du programme pour chaque entreprise et la complexité de l'échelle variable de la nouvelle subvention, il est fortement recommandé aux cabinets de retenir les services de professionnels de la comptabilité et des finances pour les aider à s'y retrouver dans les nouvelles règles.

Présentation d'une demande : Il devrait être possible de déposer une demande de Subvention salariale d'urgence du Canada à compter de la semaine prochaine (août 2020).

Tout ce qui touche à la vaccination : La COVID-19, la grippe saisonnière et le calendrier régulier de vaccination en fonction de l'âge

Nouveau! Cette semaine, la mise à jour bihebdomadaire de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada a porté sur deux des efforts de l'Agence de la santé publique :

- l'élaboration d'une stratégie efficace pour que la population ait accès à un futur vaccin contre la COVID-19;
- la préparation à l'arrivée de la grippe cet automne, durant la pandémie de COVID-19.

Stratégie de vaccination contre la COVID-19 : Il semble peu probable qu'un vaccin soit prêt avant 2021. Il est aussi à prévoir qu'il n'y aura pas assez de vaccins pour tout le monde au début. Cela signifie que les autorités auront des choix difficiles à faire pour déterminer quels groupes de la population seront vaccinés en premier. Pour aider les décideurs, l'Agence de la santé publique du Canada a lancé une enquête sur les priorités de la distribution du vaccin. Dans sa réponse à cette enquête, l'ADC a fait valoir que, pour préserver la capacité du système de santé, les dentistes doivent faire partie des premiers groupes qui recevront le vaccin. Les dés ne sont pas encore jetés puisque les discussions se poursuivent, et la profession dentaire devra décider si elle a un rôle à jouer dans l'administration du vaccin une fois qu'il sera prêt.

Vaccin contre l'influenza – Une demande accrue est prévue : En ce moment, le vaccin contre la grippe dans l'[hémisphère sud](#) est environ quatre fois plus en demande que dans les années antérieures à la pandémie. Bien qu'il y ait un retard dans le début de la production des vaccins contre la grippe pour l'hémisphère nord à cause de la nécessité de répondre aux besoins de l'hémisphère sud, les fabricants n'entrevoient pas de difficultés d'approvisionnement.

Nouveau! Les dentistes sont invités à inciter leurs patients à continuer de se faire soigner et à respecter leur calendrier régulier d'immunisation : L'Agence de la santé publique du Canada se préoccupe grandement du fait que des personnes évitent d'aller chez un professionnel de la santé durant la pandémie par crainte de contracter la COVID-19.

Cette semaine, l'Agence a demandé aux dentistes d'inciter leurs patients à se faire soigner comme d'habitude et de souligner l'importance pour tous, mais surtout pour les enfants, de suivre leur calendrier régulier d'immunisation. Cela aidera à protéger la santé de toute la population.

Une étude examinera le risque présenté par la COVID-19 pour les dentistes

Nouveau! Cette étude revêt une importance cruciale pour la profession dentaire au Canada. Ci-dessous se trouve toute l'information pour s'y inscrire et y prendre part.

Les Drs Sreenath Madathil et Paul Allison de la Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill et le Dr Walter Siqueira du Collège de médecine dentaire de

l'Université de la Saskatchewan lancent une étude pour évaluer le risque présenté par la COVID-19 chez les dentistes du pays.

Pour participer à cette étude, il faut remplir un questionnaire en ligne et éventuellement soumettre un échantillon de salive toutes les quatre semaines durant une période de douze mois.

Le Comité d'examen institutionnel de la Faculté de médecine de l'Université McGill et le Comité d'éthique de la recherche de l'Université de la Saskatchewan ont donné leur autorisation à cette étude. Les données recueillies seront analysées tous les deux mois et les résultats seront communiqués aux participants ainsi qu'aux associations dentaires, aux autorités de réglementation dentaire et aux autorités de la santé publique pour les aider dans leurs processus décisionnels et pour guider les dentistes et le grand public. Les résultats seront aussi soumis à une publication scientifique et serviront à des fins d'éducation. Toutefois, aucune donnée personnelle ne sera divulguée à l'extérieur de l'équipe de recherche.

Il n'y a aucun risque connu associé à cette étude et toutes les données seront sauvegardées dans des serveurs sécurisés et seulement accessibles aux principaux chercheurs (les Drs Madathil, Allison et Siqueira). La participation est volontaire, et les participants peuvent se retirer de l'étude à n'importe quel moment sans subir de conséquences.

Pour vous inscrire :

Français : <https://surveys.mcgill.ca/ls/458194?lang=fr>

Anglais : <https://surveys.mcgill.ca/ls/458194?lang=en>

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec les chercheurs à sreenath.madathil@mcgill.ca ou au 514-398-4400, poste 00483.

Des précisions sur le prix grim pant de l'ÉPI

Nouveau! Le prix de l'ÉPI a augmenté en raison du resserrement des exigences des autorités de la santé et d'autres organismes de réglementation, mais aussi à cause de la pénurie à l'échelle mondiale de tout le matériel de protection individuelle. L'ADC a communiqué avec un spécialiste du secteur de l'ÉPI pour en savoir davantage sur les facteurs qui font grimper les prix. Les détails ci-dessous aideront la profession dentaire et les patients à comprendre les raisons de la montée continue des prix de l'ÉPI :

- Les matières premières qui servent à fabriquer l'ÉPI sont plus difficiles à obtenir que jamais. En conséquence, le prix de ces matières continue d'augmenter considérablement.
- Pour répondre à la demande mondiale, les fabricants doivent assumer des coûts de main-d'œuvre supérieurs pour maintenir la production. Il faut davantage de quarts de travail et des heures allongées, y compris la fin de semaine, les jours fériés et le soir.
- Vu que la pénurie exige l'acheminement urgent des produits vers leur destination, les envois se font par fret aérien au lieu du fret maritime, ce qui est astronomiquement plus coûteux. Par exemple, le coût du transport d'un conteneur par mer peut s'élever à 2 500 \$ par rapport à 60 000 \$ pour le même volume par fret aérien.
- De surcroît, les coûts ont augmenté vertigineusement. Il y a maintenant moins de vols et davantage de restrictions qu'avant la pandémie, autant de facteurs qui font grimper les coûts.

Les fabricants ne profitent pas indûment de la pandémie de COVID-19 et n'augmentent pas les prix artificiellement. Les coûts décrits ci-dessus sont réels et s'ajoutent aux frais des fabricants d'ÉPI. Ils expliquent la hausse des coûts pour les consommateurs.

Couverture Éclosion pandémique de l'assurance Trois-en-un^{MC}

Mise à jour : Le CDSPI signale qu'il reste actuellement environ 100 demandes d'indemnisation pour la pandémie à régler. AVIVA a communiqué avec les demandeurs pour leur indiquer l'information qu'il manquait afin de traiter leur demande. Pour obtenir les dernières nouvelles et les mises à jour, consultez le [site Web du CDSPI](#).

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le groupe de travail comprend des représentants de toutes les associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. Il se réunit toutes les deux semaines pour :

1. faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
2. élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'ÉPI;
3. définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

Rappels :

- Le groupe de travail s'est réuni pour la dernière fois cet été le 29 juillet 2020 et il reprendra ses réunions bihebdomadaires le 9 septembre 2020.
- Le groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et à établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC.

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19.

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles dignes d'intérêt](#) » liées à la COVID-19.

Rappel : Le **numéro 4 de L'essentiel de l'ADC** est [en ligne](#) et le numéro 5 sera disponible prochainement.



Santé mentale et bien-être

Il est plus important que jamais de veiller à sa santé mentale et à son bien-être général. Par l'entremise des médias sociaux, de son centre d'assistance et de son site Web, l'ADC s'active à faire connaître le Programme d'aide aux membres (PAM) du CDSPI. Il est possible de joindre ce programme de soutien pour la santé mentale et le bien-être au **1-844-578-4040** ou à partir du site www.travaillsantevie.com.

L'avez-vous vu? Un billet sur le bien-être a été publié dans [CDA Oasis](#) [en anglais] :

- [Avez-vous l'impression d'être submergé? Des conseils pour s'en sortir](#)
Lors de cette discussion éclairante avec le Dr John O'Keefe, la Dre Sally Safa aborde le fait de se sentir submergé. Quel est ce sentiment au juste et comment se fait-il que les dentistes y soient particulièrement susceptibles? Et quelles stratégies est-il possible d'adopter pour s'en sortir et mener une vie heureuse et saine au travail et chez soi? **(22 juillet 2020)**



Ce service offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est.

**Conseils et
services d'orientation
sur le soutien financier
du gouvernement
fédéral pour
les dentistes**

1-866-232-0385

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h (HAE)



L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrecoups de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-800-267-6354
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.